



**SYNDICAT CGT**  
**BASE INTERMARCHE**  
**Rochefort-sur-Nenon**

**REUNIONS CE - DP - CHSCT**  
**Février 2019**  
**La CGT vous informe**

### ACTIVITES CE

Le **loto du CE** aura lieu le **samedi 9 mars à la salle des fêtes de Rochefort**.

Suite au changement de propriétaire du cinéma de Dole, il faut encore attendre pour avoir les nouveaux tickets de cinéma, les anciens billets sont toujours valables.

De nombreux salariés ont réservé leur chèque vacances : 71 % contre 58 % en 2018.

Le CE se renseigne pour mettre une machine avec sandwich au poste de garde.

### PROJET APPRO

**Trois de nos collègues Appros quittent l'Entreprise.** Nous leur souhaitons de retrouver rapidement une solution positive. Un Appro est reclassé en remplacement de la responsable du SPDV en absence de longue durée. Le poste de correspondant Appro a été attribué à la personne en intérimaire dans le service.

**La CGT déplore que :**

- Le poste d'employé agent administratif au SPDV disponible à condition qu'une Appro se positionne, ait été refusé à une Appro qui se retrouve licenciée.
- le poste de correspondant Appro non accepté par les Appros (poste d'agent de maîtrise) n'ait pas été proposé à des employés administratifs ou à des personnes de l'entrepôt qui attendent depuis plusieurs années un poste administratif. **La promotion interne n'existerait elle plus sur Rochefort ?**
- le poste du chef de quai partant à la retraite cette année n'ait pas été proposé aux Appros au lieu de réceptionnaire ou de préparateur

**La CGT redemande que tous les postes disponibles sur Rochefort soient affichés sur les portes d'entrée et sur les panneaux de la Direction.**  
**Pour la CGT, la direction se débarrasse des anciens au profit des jeunes.**

### BASE MIXTE ROCHEFORT 2

Le CHSCT a été consulté sur le PTL 4 et ses conséquences sur les conditions de travail.

Le CHSCT note **comme points positifs que l'emploi est préservé pour la grande majorité des salariés.** De plus, la mécanisation du frais peut apporter des améliorations sur les conditions de travail si les productivités ne sont pas trop élevées et qu'une polyvalence sur les différents postes de la mécanisation a bien lieu. **Le CHSCT restera vigilant sur ces points.**

Les membres ont communiqué une première liste de préconisations d'outils existants qui permettraient d'aider les salariés et qui sont absents du projet comme par exemple :

- **Une filmeuse qui permettrait une utilisation** : entrée / filmage / sortie sans manœuvre comme dans les stations-services.
- **Des rouleaux de picking qui permettraient** de rehausser la palette du sol avec une profondeur à 60 cm.
- **Un bras de manutention qui permettrait** de supprimer les prises lourdes en manuelle...

De plus des actions simples sur les références avec la mise de **poignet de préhension** ou d'**anses**, avec l'**amélioration des emballages**, pourquoi pas de barquettes réutilisables, cela agirait sur l'amélioration des conditions de travail. Le passage des conditionnements par 6 au lieu de 12uc **agirait sur le poids...**

Les élus CGT ont refusé de donner un avis conformément à la déclaration votée à l'unanimité des élus qui stipulait que **le CHSCT ne peut pas donner d'avis car nous n'avons pas connaissance du plan de la base, de l'organisation générale de la base, des horaires de travail, du nombre d'emplois...**

**La direction s'est engagée à informer et consulter le CHSCT au fur et à mesure de ses connaissances, de ses informations.**

## ACCIDENT DE TRAVAIL

La CGT déplore une fois de plus que la direction ne déclare pas tous les accidents de travail, même lorsque les pompiers et le Samu interviennent sur la base : c'est le troisième accident connu en un an par les élus qui n'est pas déclaré. L'employeur doit déclarer tout accident, même s'il n'entraîne pas d'arrêt de travail ou même s'il doute de son caractère professionnel. C'est la CPAM qui décide si le caractère professionnel de l'accident est reconnu.



## CONDITIONS DE TRAVAIL

La CGT a demandé en DP :

- de revoir l'isolation phonique des bureaux administratifs car le bruit des bips de recul est intempestif pour le personnel.
- de voir le problème des nombreux manquants en picking le lundi matin
- que les préparateurs n'aient pas plus de deux relais à préparer par jour
- que les salariés en couple aient leurs congés et les samedis travaillés en même temps ...

## PRIME DE 250 €

Tous les salariés présents dans les effectifs au 31 décembre touchent la prime de **250 € de prime sur la paie de février**. C'est une bonne chose, la direction a renoncé à proratiser par rapport au temps de présence, **mais elle aurait pu l'augmenter** comme la loi le permet **jusqu'à 1 000 €**. Et c'est ce que la CGT avait demandé par un courrier de son Délégué Syndical Central. Il n'est pas encore trop tard puisque par accord, il est encore possible de distribuer ce type de prime défiscalisée. **Et la direction a un grand besoin de récompenser ses salariés fidèles et assidus si elle veut qu'ils continuent à travailler comme en 2018.**



**. La CGT revendique une augmentation des salaires Supérieure à 1.60 %, l'inflation 2018 a été de 1.8 % !  
La reconnaissance de l'ancienneté pour les moins de 20 ans  
Un 14ème mois à la place de l'intéressement**

\*\*\*\*\*

**Le syndicat CGT de la base maintient son appel à un débrayage illimité de 0 à 24 h**

## **NOUS EXIGEONS**

- **UNE AUGMENTATION SUPERIEURE A 1.6 %**
- **LA RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETE POUR TOUS**
- **Un 14ème MOIS à la place de l'INTERESSEMENT**
- **UN IMPORTANT COMPLEMENT D'INTERESSEMENT**
- **L'EMBAUCHE DES PRECAIRES EN CDI et LE**

**MAINTIEN**

**DES ANCIENS**

- **La suppression du travail du samedi,**
- **La baisse des productivités...**
- **La promotion en interne et non en externe**
- **Le respect des repos et du temps de travail hebdomadaire**
- **Respect du droit de grève, de la loi, des accords, des plans d'actions...**
- **Passage de 35 h à 32 h avec maintien du salaire...**



**Retrouvez ce tract du 28 février 2019 sur le blog de la CGT Intermarché :**

**<http://rochefortcgt.canalblog.com/>**